

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111202-2011_B461-DE
Date de télétransmission : 05/12/2011
Date de réception préfecture : 05/12/2011



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B461

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au transport public de voyageurs à la demande (n°11M122)

Le 2 décembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard GERACI - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Sylvaine DI CARO - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 2 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard Bramoullé

Co-rapporteur : Jean Chorro

Thématique : Commande Publique

**Objet : Autorisation de signer un marché relatif au transport public de voyageurs
à la demande**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Ce marché est mis en œuvre dans le cadre d'une politique de transport communautaire visant à développer le transport de proximité.

En effet, ce réseau de transport à la demande a pour objectifs de :

- Développer une offre de transport complémentaire aux lignes régulières, permettant de desservir les pôles générateurs de déplacements.
- Compléter le maillage du territoire avec des rabattements organisés vers les lignes régulières ou les réseaux urbains existants.
- Proposer une offre de transport accessible aux personnes à mobilités réduites.

En outre, le périmètre de ce marché couvrira 27 communes de la CPA puisque le transport à la demande sur les communes d'Aix en Provence, du Tholonet, de Saint Marc Jaumegarde, d'Eguilles et de Venelles est assuré dans le cadre de la DSP Aix en Bus. Egalement, ne sont pas comprises dans le périmètre du marché les communes de Vitrolles et des Pennes Mirabeau, lesquelles bénéficient des lignes du réseau urbain des Bus de l'Etang dans le cadre de leur adhésion au Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre (SMITEEB).

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres réunie le 25 novembre 2011.

Economie du marché :

La présente consultation a pour objet la mise en place d'un transport à la demande sur le Périmètre de Transports Urbains de la CPA.

Le périmètre à desservir se découpe en 4 bassins de mobilité :

1. Secteur Est - Vallée de l'Arc
2. Secteur Sud - Bassin minier
3. Secteur Nord Ouest - Trévaresse
4. Secteur Nord - Val Durance

Le titulaire gèrera le système d'information et de réservation.

La mise en service du transport à la demande sera déclenchée par l'émission d'un bon de commande de la part de l'autorité organisatrice.

Le TAD démarrera sur un fonctionnement en mode zonal et pourra évoluer sur un mode en lignes virtuelles le cas échéant.

Les services seront en circulation toute l'année du lundi au vendredi (sauf 1° janvier, 1° mai et 25 décembre) de 6h30 à 19h30.

Le marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois à l'expiration de la période initiale pour une durée identique.

Le marché sera traité à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics. Le montant total du marché s'inscrira dans la limite des seuils annuels minimum et maximum de 500 000 euros et 2 000 000 euros.

Le marché est passé à prix unitaires et forfaitaires, révisables semestriellement.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- JOUE, publication le 8 octobre 2011
- BOAMP, publication le 7 octobre 2011
- La Provence, publication le 11 octobre 2011
- Profil Acheteur le 5 octobre 2011

Sur la base des critères pondérés suivants :

1. Prix des prestations : 70
2. Valeur technique : 30

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n°11M122 au groupement Compagnie des Autocars de Provence / Cityway pour un montant de 800 235,00 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'offres du 25 novembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°11M122 relatif au Transport de voyageurs A la Demande (TAD) attribué au groupement Compagnie des Autocars de Provence / Cityway pour un montant estimatif non contractuel de 800 235,00 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix aux prestations réellement effectuée ;
- DIRE que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 815 Nature 611.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au transport public de voyageurs à la demande (n°11M122)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse **BOISSAIN MASINI**

